



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE CHIFFRES CLÉS 2024



chaque
jardin
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE CHIFFRES CLÉS 2024



chaque
jardin
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

« Les chiffres clés du paysage 2024 » : méthodologie

Les chiffres clés de la branche du paysage est une enquête menée entre mars et juillet 2025 par l'institut Xerfi auprès de 1 084 questionnaires entreprises représentatives de la profession (adhérentes ou non à l'Union Nationale des Entreprises du Paysage), et rassemblant 10 360 salariés, interrogées par questionnaire. L'étude est complétée par les données de la MSA pour la France métropolitaine et par les données de la CGSS (Caisse Générale de Sécurité Sociale) pour l'Outre-mer. Il s'agit de la douzième édition des chiffres clés de la branche du paysage.

Contact presse Unep :
Fanny Pollet
fpollet@unep-fr.org

SOUVENIR

02 **LE SECTEUR DU PAYSAGE**
EN CHIFFRES
UN SECTEUR CLÉ POUR L'ÉCONOMIE
ET L'ENVIRONNEMENT

04 **LES ENTREPRISES**
06 DÉNOMBREMENT
08 LE CHIFFRE D'AFFAIRES
10 LA CLIENTÈLE

14 **LES ACTEURS**
16 LES EFFECTIFS
18 LES SALARIÉS
22 LES RECRUTEMENTS
23 LA FORMATION CONTINUE
24 LA MASSE SALARIALE
25 LE CHEFS D'ENTREPRISE

26 **L'UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DU PAYSAGE**
26 LES ENTREPRISES / L'UNEP
18 LES PARTENAIRES

CHAQUE JARDIN COMpte : BÂTIR ENSEMBLE UNE FRANCE PLUS VERTE

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le paysage s'impose comme un acteur clé de notre économie. Avec plus de 33 550 entreprises, 140 300 actifs et un chiffre d'affaires de 8,5 milliards d'euros, notre secteur est un partenaire ancré dans les territoires.

Première force vive de la végétalisation et de la renaturation en France, il crée de la valeur, développe l'emploi local, renforce la qualité de vie des habitants et accélère l'adaptation de nos villes et villages au changement climatique..

Ce dynamisme n'est pas le fruit du hasard. Il repose sur l'engagement de milliers d'entrepreneurs et de salariés qui cultivent la proximité, les compétences et la responsabilité environnementale.

Leurs investissements, leur capacité à innover, à former et à transmettre démontrent que notre secteur n'est pas seulement un acteur économique : il est une force de transformation durable des territoires.

Face aux nombreux défis d'une époque en perte de repères, les entreprises du paysage, ancrées dans le réel comme les racines des arbres dont elles prennent soin, ont su développer des solutions opérationnelles : espaces de biodiversité urbaine et entretien écologique,

végétalisation du bâti, îlots de fraîcheur, gestion intégrée du patrimoine arboré, génie écologique et végétal, plantation de forêts... Partenaires des collectivités, des maîtres d'ouvrages privés et des particuliers, ces acteurs d'une écologie concrète contribuent chaque jour à bâtir une France plus verte. L'Unep, « l'équipe de France des jardiniers paysagistes » est fière d'accompagner cette dynamique collective et d'être la voix d'une profession engagée, au bénéfice de la société.

Une profession qui recrute, et qui offre de belles perspectives de carrière et de succès : en témoignent les médailles d'or acquises en septembre 2025 lors des Euroskills par un duo de jeunes paysagistes, fiers de porter haut les couleurs de l'excellence française dans nos métiers !

Pour la biodiversité, pour le climat, pour la santé et le lien social : chaque jardin compte. La société peut continuer à compter sur les entreprises du paysage pour accélérer la transformation des territoires et créer des emplois durables

Laurent Bizot,
Président de l'Union Nationale
des Entreprises du Paysage



33 550 ENTREPRISES

DONT 20,5 % D'ENTREPRISES DE SERVICES
À LA PERSONNE (SAP)

LES ENTREPRISES
TRAVAILLENT
PRINCIPALEMENT
POUR DES CLIENTS
PRIVÉS



8,5 Mds € DÉC.A.



253 000 € DE C.A.
EN MOYENNE / ENTREPRISE

140 300 ACTIFS

SOIT 8 100 CRÉATIONS
NETTES D'EMPLOI EN 2 ANS

112 400 SALARIÉS

DONT 81% EN CDI ET 95% À TEMPS COMPLET
EN MOYENNE DANS L'ENTREPRISE DEPUIS 6 ANS



L'ENTREPRISE
DU PAYSAGE COMpte
EN MOYENNE

3 SALARIÉS

ÂGE MOYEN
DU SALARIÉ

35 ANS

ÂGE MOYEN DU CHEF
D'ENTREPRISE

42,5 ANS

2/3
DES SALARIÉS
DÉTIENNENT
UN DIPLÔME
DE LA FILIÈRE "TRAVAUX
ET AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS"

Le paysage, un secteur clé pour l'économie et l'environnement

Un secteur qui confirme son dynamisme

L'édition 2024 des chiffres clés confirme la solidité de la branche du paysage : elle représente désormais 8,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, plus de 33 550 entreprises et 140 300 actifs en France métropolitaine et Outre-mer.

En deux ans, l'activité a progressé de 10 %, tandis que le nombre d'actifs a augmenté de 3 %. Plus de la moitié du chiffre d'affaires est portée par les entreprises de plus de 10 salariés, qui affichent une bonne rentabilité.

Ces indicateurs confirment l'importance croissante du paysage dans l'économie nationale.

Le secteur reste néanmoins confronté à des difficultés de recrutement, en particulier pour les postes d'ouvriers, mais les perspectives demeurent positives : plus d'un tiers des entreprises prévoient d'accroître leurs effectifs à court terme, et plus de la moitié envisage d'accueillir au moins un apprenti dans l'année à venir.

Une conjoncture portée par la demande environnementale

La croissance repose sur un marché équilibré entre clients publics et privés, mais les particuliers demeurent le premier moteur avec près de la moitié du chiffre d'affaires en 2024.

En parallèle, les Services à la Personne (SAP) poursuivent leur progression et représentent désormais 20,5 % des entreprises, soit près de 6 900 structures, mobilisant plus de 18 000 actifs. Si leur poids économique reste limité (7 % du chiffre d'affaires), leur rôle de proximité auprès des ménages renforce leur ancrage dans le tissu entrepreneurial.

Le développement du marché du paysage s'inscrit aussi dans une demande sociétale accrue de nature et d'espaces verts, face aux enjeux environnementaux et de qualité de vie. Les entreprises du paysage répondent à cette attente en créant et entretenant des espaces qui améliorent le cadre de vie, participent à l'adaptation des territoires et renforcent la place du végétal au cœur des villes et villages.

Des emplois solides, des entreprises tournées vers l'avenir

Le paysage confirme en 2024 son rôle de secteur employeur.

Plus de 140 000 actifs y travaillent désormais, dont 112 400 salariés, un chiffre en progression continue depuis plusieurs années.

Les postes proposés sont stables : 81 % en CDI et 95 % à temps plein, et couvrent toute la diversité des niveaux de qualification.

Avec 14 500 apprentis, les entreprises du paysage confirment aussi leur rôle clé dans la formation et l'intégration des jeunes générations.

Mais cette dynamique s'accompagne d'un défi majeur : la profession fait face à de fortes tensions de recrutement, en particulier sur les métiers d'ouvriers, et doit rivaliser d'efforts pour attirer et fidéliser de nouveaux talents.

En parallèle, les entreprises poursuivent un effort soutenu d'investissement.

En 2024, 70 % d'entre elles ont consacré des moyens à l'acquisition de matériel, d'outillage ou de véhicules, soit l'équivalent de 7,5 % du chiffre d'affaires global (environ 640 M€).

Les structures les plus petites se distinguent en y consacrant, proportionnellement, une part encore plus importante.

Si près d'un tiers des investissements visent à améliorer l'environnement et les conditions de travail, leur poids recule par rapport aux éditions précédentes.

La formation continue reste, elle aussi, un enjeu central : près d'un tiers des entreprises y consacrent des moyens au-delà de leurs obligations légales, signe d'un secteur qui se projette et cherche à accompagner les évolutions de ses métiers.





LES ENTREPRISES DU PAYSAGE EN 2024

33 550 ENTREPRISES

Dont 20,5 % de structures de services à la personne (SAP), soit près de 6 900 entités. Plus d'un tiers adhèrent à une coopérative.

Une profession très fragmentée, dominée par les petites structures

61,5 % des entreprises sont sans salariés.

23,5 % comptent de 1 à 5 salariés.

Les 15 % d'entreprises de plus de 5 salariés réalisent plus de 76 % du chiffre d'affaires total.

Un tissu entrepreneurial en renouvellement

Plus d'une entreprise sur trois a été créée ou reprise depuis 2020.

La moitié des entreprises ont moins de 6 ans.

L'âge moyen des chefs d'entreprise est de 42,5 ans, en diminution continue depuis 2014.

8,5 Mds € DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le marché du paysage reste très dynamique : le chiffre d'affaires progresse encore de 10 % en deux ans pour atteindre 8,5 Mds € (y compris les DROM).

Création de jardin et clientèle de particuliers au cœur de l'activité

La création génère 56 % du chiffre d'affaires, l'entretien 41,5 %.

Les particuliers représentent près de la moitié du chiffre d'affaires de la profession, devant les entreprises privées et les acteurs publics.

Des entreprises qui préparent l'avenir

70 % des entreprises ont investi en 2024.

Cet investissement représente 7,5 % du chiffre d'affaires de la profession (640 M€).

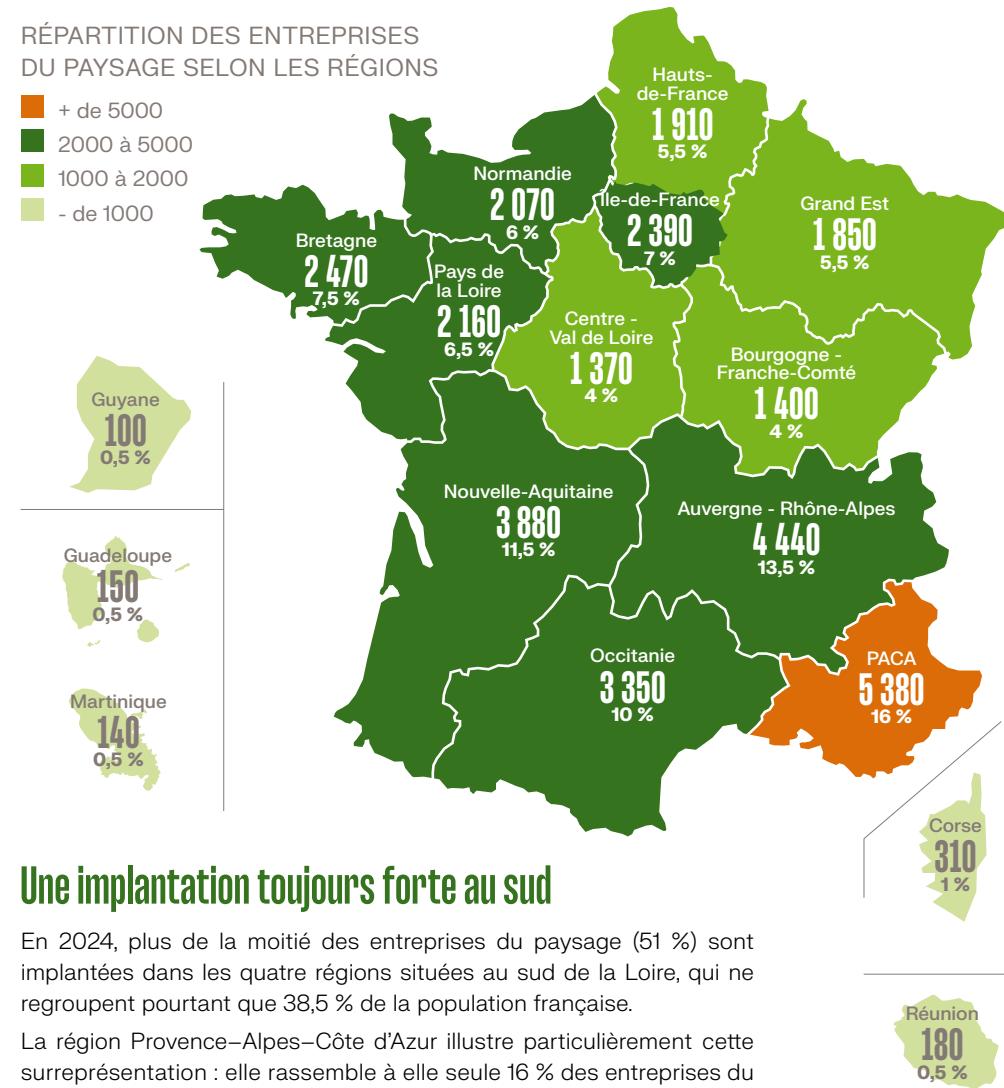
Près d'un tiers investissent aussi dans la formation continue, au-delà de leurs obligations légales.



DÉNOMBREMENT

RÉPARTITION DES ENTREPRISES DU PAYSAGE SELON LES RÉGIONS

- + de 5000
- 2000 à 5000
- 1000 à 2000
- - de 1000



Une implantation toujours forte au sud

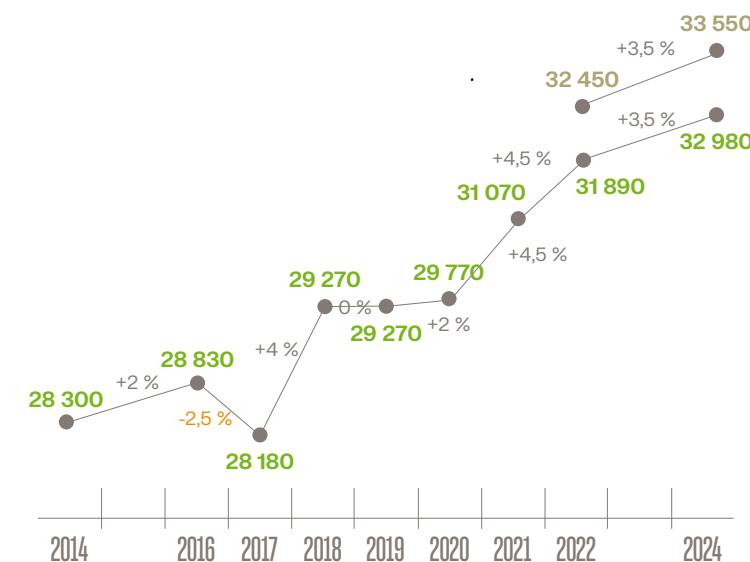
En 2024, plus de la moitié des entreprises du paysage (51 %) sont implantées dans les quatre régions situées au sud de la Loire, qui ne regroupent pourtant que 38,5 % de la population française.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur illustre particulièrement cette surreprésentation : elle rassemble à elle seule 16 % des entreprises du paysage pour seulement 7,5 % de la population nationale.

Depuis 2022, la dynamique reste contrastée : si certaines régions comme Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine enregistrent une nette progression, d'autres connaissent une stabilisation ou un léger recul, à l'image des Hauts-de-France ou de l'Ile-de-France.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES

- France métropolitaine
- Ensemble (y compris Outre-mer*)



Le nombre d'entreprises du paysage dépasse les 33 000 !

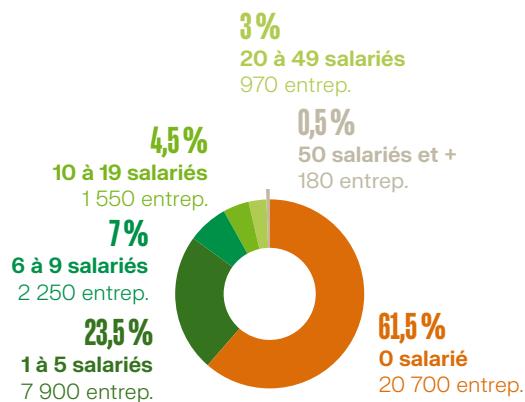
En 2024, la profession atteint un nouveau record avec 33 550 entreprises (y compris DROM*), soit une progression de plus de 1 100 structures en deux ans.

Cette croissance concerne toutes les catégories : +650 entreprises sans salarié, +200 structures de 1 à 5 salariés, +100 de 6 à 9 salariés, +100 de 10 à 19 salariés, +30 de 20 à 49 salariés et +20 parmi les plus grandes (+50 salariés).

Un dynamisme qui illustre à la fois la vitalité des très petites entreprises, très majoritaires dans la branche, et la consolidation progressive des structures de taille intermédiaire et supérieure.

* DROM : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane.

RÉPARTITION DES 33 550 ENTREPRISES
SELON LEUR EFFECTIF SALARIÉ
PRÉSENT AU 31/12/24
Y COMPRIS LES APPRENTIS

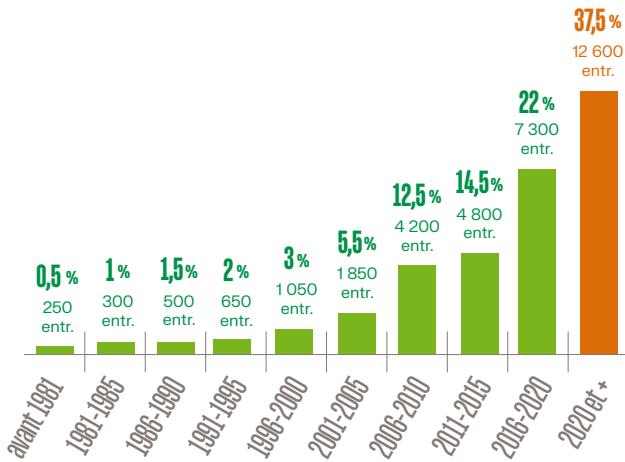


Des structures avant tout de petite taille

En 2024, plus de 20 700 entreprises du paysage ne comptent aucun salarié. Au total, plus de 9 entreprises sur 10 emploient moins de 10 salariés, confirmant que la profession reste dominée par les très petites structures.

Cette configuration reflète la structure générale de l'économie française, où les microentreprises constituent elles aussi la grande majorité du tissu entrepreneurial

RÉPARTITION DES 33 550 ENTREPRISES
SELON LEUR ANNÉE DE CRÉATION
OU DE REPRISE



Un tissu entrepreneurial jeune

En 2024, plus d'une entreprise sur trois (37,5 %) a été créée ou reprise depuis 2020. Au total, près de 60 % des structures en activité ont moins de 8 ans, confirmant le renouvellement continu de la profession.

Les structures sans salarié sont les plus récentes : près de la moitié d'entre elles ont vu le jour après 2020. À l'inverse, les entreprises de plus de 20 salariés sont majoritairement plus anciennes, souvent créées avant 2016.

Cette répartition illustre un double mouvement : la vitalité entrepreneuriale qui alimente en continu l'entrée de nouvelles petites structures dans la profession, et la consolidation progressive des entreprises de taille intermédiaire ou supérieure sur le long terme.

**33 550
ENTREPRISES
DU PAYSAGE**

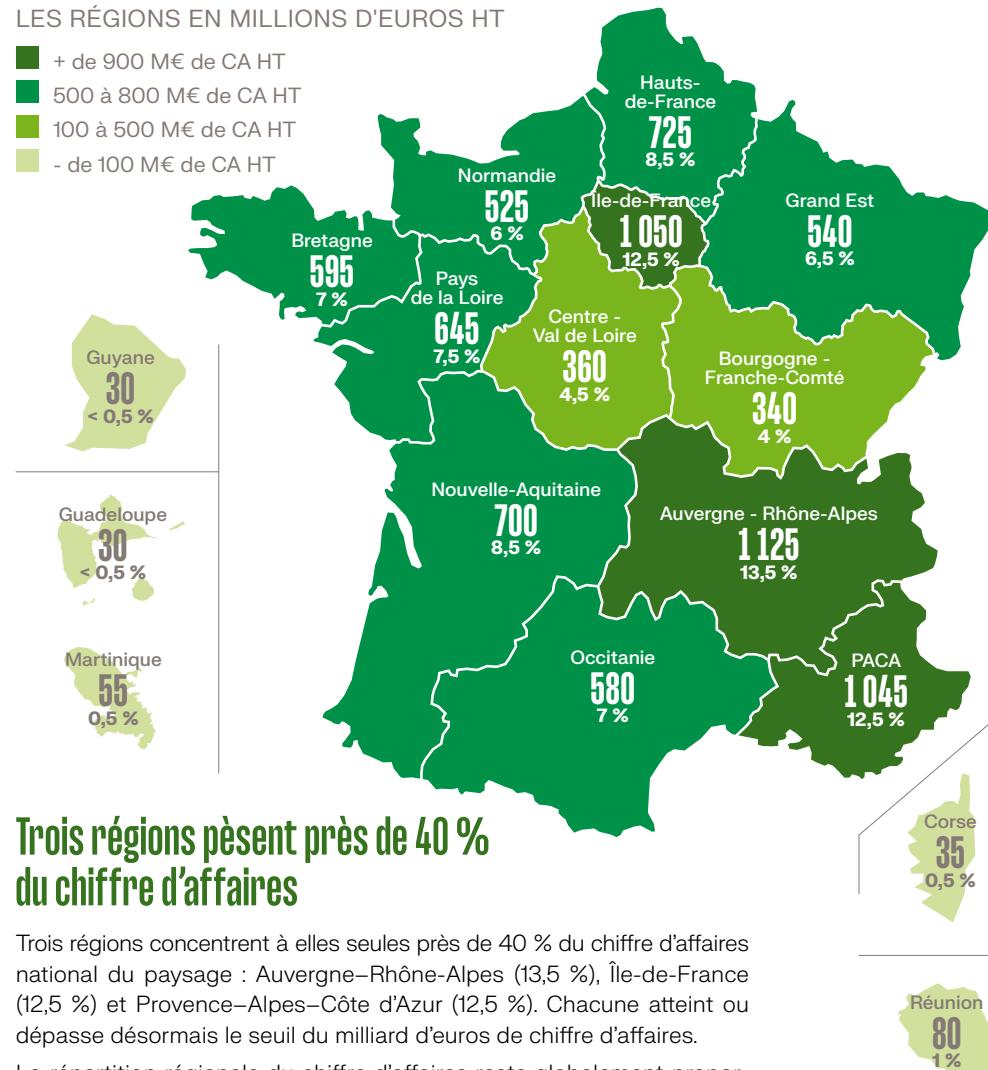
dont 92 %
ont moins
de 10 salariés



CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA PROFESSION

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SELON
LES RÉGIONS EN MILLIONS D'EUROS HT

- + de 900 M€ de CA HT
- 500 à 800 M€ de CA HT
- 100 à 500 M€ de CA HT
- - de 100 M€ de CA HT



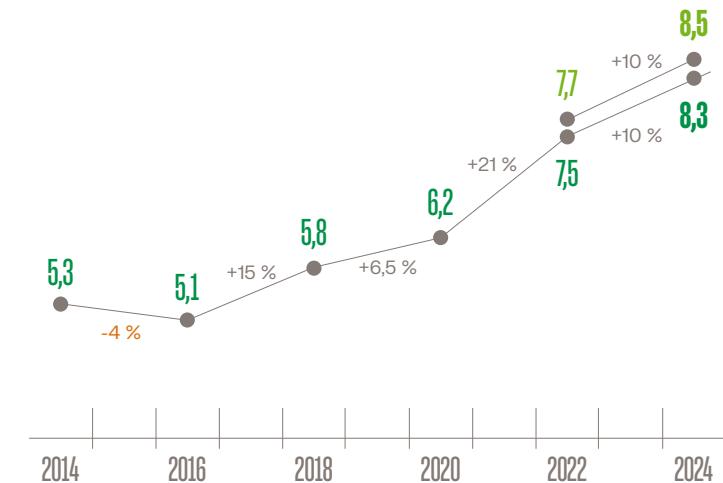
Trois régions pèsent près de 40 % du chiffre d'affaires

Trois régions concentrent à elles seules près de 40 % du chiffre d'affaires national du paysage : Auvergne-Rhône-Alpes (13,5 %), Île-de-France (12,5 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (12,5 %). Chacune atteint ou dépasse désormais le seuil du milliard d'euros de chiffre d'affaires.

La répartition régionale du chiffre d'affaires reste globalement proportionnelle au nombre d'entreprises implantées. Mais, comme en 2022, l'Ile-de-France sort du lot : elle génère 12,5 % du C.A. national alors qu'elle ne regroupe que 7 % des entreprises. Cette performance s'explique par la présence d'un nombre plus important de grosses structures générant des volumes d'activité élevés.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
ENTRE 2014 ET 2024 EN MILLIARDS D'EUROS

- France métropolitaine
- Ensemble (y compris Outre-mer*)



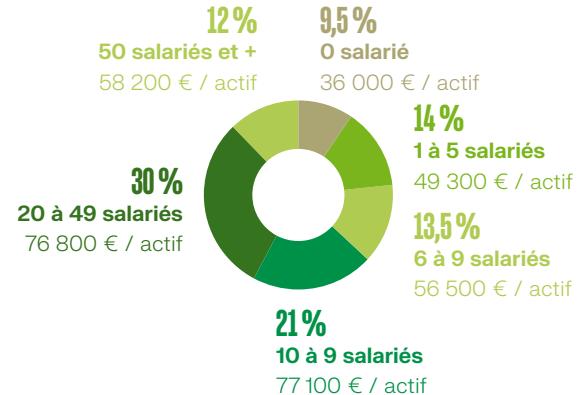
Une croissance soutenue depuis dix ans

Le chiffre d'affaires des entreprises du paysage a connu une progression quasi continue au cours de la dernière décennie. Après une phase de recul en 2016, l'activité a rapidement retrouvé une dynamique positive, portée par la demande croissante en aménagements paysagers et espaces verts.

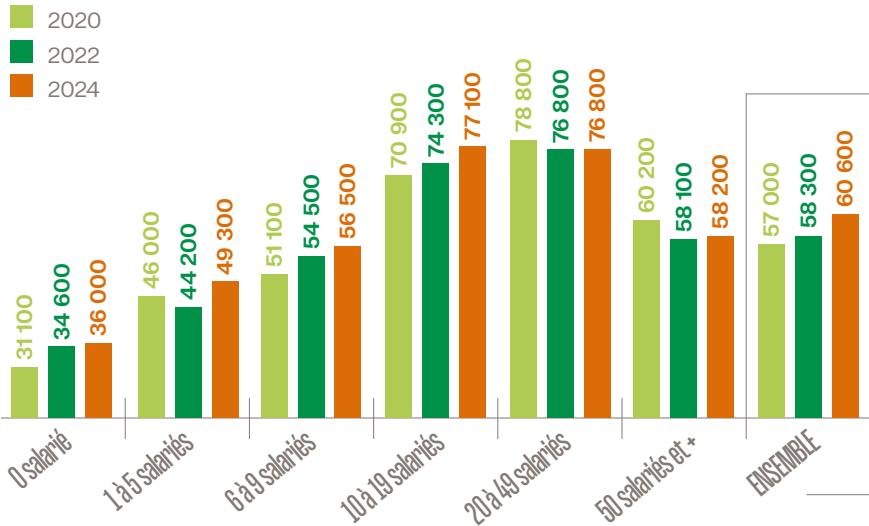
Entre 2014 et 2024, le chiffre d'affaires de la branche est passé de 5,3 Mds€ à 8,5 Mds€, soit une croissance de plus de 60 % en dix ans.

La période 2020-2022 a marqué un pic exceptionnel avec +21 % en deux ans, dans un contexte de reprise post-Covid et d'inflation. Depuis, la croissance s'est stabilisée à un rythme plus modéré (+10 % entre 2022 et 2024), confirmant la solidité structurelle de la filière.

RÉPARTITION DES 8,5 MILLIARDS D'EUROS H.T. DE CHIFFRE D'AFFAIRES
SELON L'EFFECTIF SALARIÉ DES ENTREPRISES
Y COMPRIS LES APPRENTIS



ÉVOLUTION 2020-2024
DU CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN PAR ACTIF



Des entreprises de taille
intermédiaire au cœur
de la création de valeur

En 2024, les entreprises de 10 à 49 salariés concentrent à elles seules plus de la moitié du chiffre d'affaires de la profession (51 %), avec un niveau de productivité par actif supérieur à 76 000 €.

À l'inverse, les structures sans salarié, qui représentent pourtant près de deux tiers du tissu entrepreneurial, ne génèrent que 9,5 % du chiffre d'affaires global.

Cette répartition illustre un contraste marqué : si les très petites entreprises dominent numériquement, la valeur économique de la filière repose principalement sur les entreprises de taille intermédiaire.

8,5
Mds €
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES
60 000 € / actif



« Le paysage reste en croissance. Malgré un léger ralentissement des commandes chez les particuliers, le marché demeure porté par l'évolution des pratiques et la demande en entretien. Nos entreprises doivent ainsi se positionner comme acteurs clés de la gestion durable des espaces privés et publics, en développant les offres de services adaptées. »

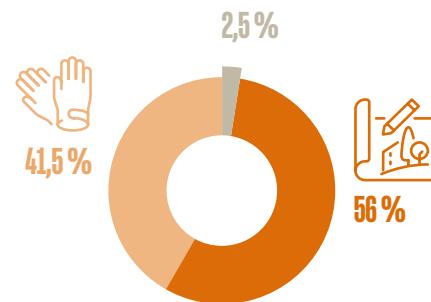
Nicolas Leroy
Président de la Commission économique de l'Unep



LA CLIENTÈLE

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ PAYSAGE SELON LE TYPE DE TRAVAUX

- Travaux de création
- Travaux d'entretien
- Autres activités du paysage



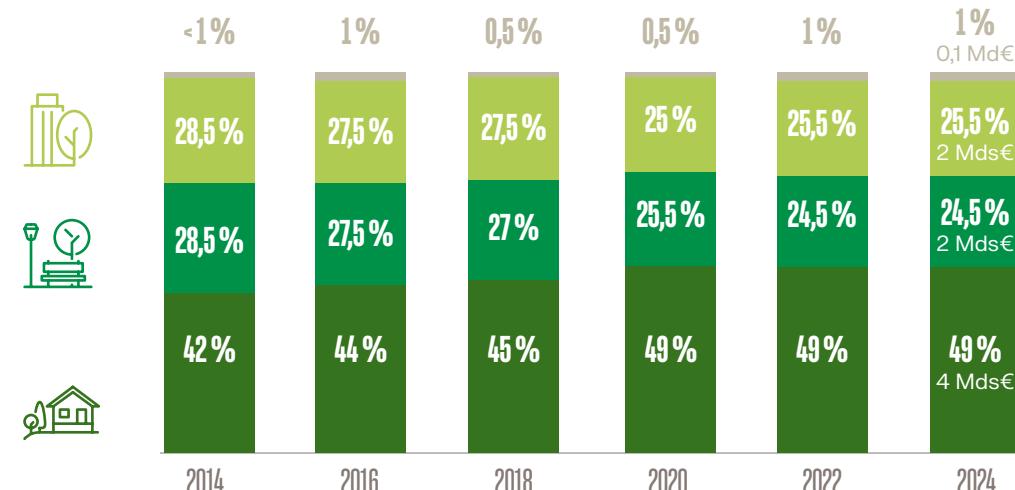
La création, principale activité créatrice de valeur

Les travaux de création de jardins et d'espaces verts représentent toujours plus de la moitié du chiffre d'affaires du secteur (56 %), même si leur part recule légèrement par rapport à 2022 (-1 point), au profit des travaux d'entretien (41,5 %). Si les entreprises de plus de 6 salariés réalisent davantage de travaux de création, la répartition entre création et entretien reste globalement équilibrée quelle que soit la taille des structures.

La catégorie « autres activités de paysage » — qui inclut notamment le génie écologique ou l'écopastoralisme — demeure marginale mais stable, avec environ 2,5 % du chiffre d'affaires.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ PAYSAGE SELON LE COMMANDITAIRE DES TRAVAUX EN MILLIARD D'EUROS H.T.

- Particuliers
- Marchés publics : État, collectivités territoriales + SEM^[1], EPA^[2], EPIC^[3]
- Entreprises privées (dont immobilier)
- Autres (sous-traitance, association, ...)



Un marché toujours porté par les particuliers

En 2024, les particuliers génèrent à eux seuls 49 % du chiffre d'affaires de la profession, soit plus de 4,0 M^{ds}€. Ils confirment leur rôle de moteur principal de la demande en aménagement paysager.

Les marchés publics représentent 24,5 % du chiffre d'affaires (2,1 M^{ds}€). Si leur poids relatif recule progressivement, leur volume financier reste en progression, porté par la montée des projets de végétalisation et d'aménagements urbains.

La part des entreprises privées s'établit à 25,5 % (2,2 M^{ds}€), représentant une part stable du marché du paysage et présentant une croissance continue sur ces dernières années.

Enfin, les autres commanditaires (sous-traitance, associations, ...) demeurent marginaux avec 1 % du chiffre d'affaires total.

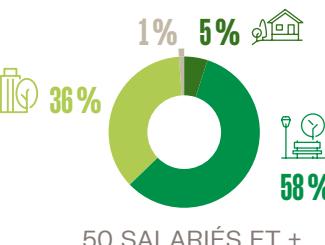
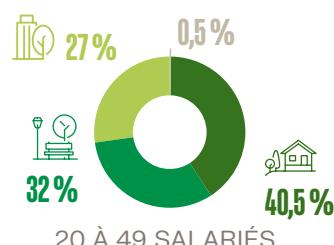
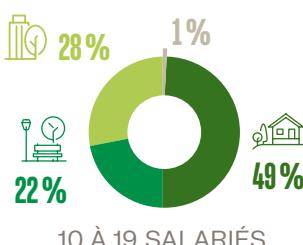
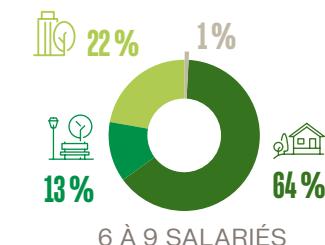
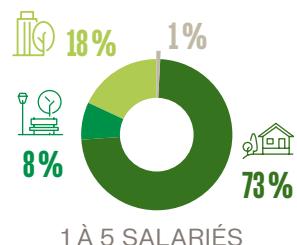
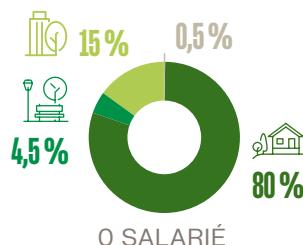
[1] SEM : Société d'Économie Mixte

[2] EPA : Établissement Public d'Aménagement

[3] EPIC : Établissement Public Industriel et Commercial

DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
SELON LES COMMANDITAIRES ET SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

- Particuliers
- Marchés publics (Etat, collectivités territoriales + SEM, EPA, EPIC)
- Entreprises privées (dont immobilier)
- Autres (sous-traitance, association, ...)



Une clientèle adressée en fonction de la taille d'entreprise

La répartition de la clientèle reste étroitement liée à la taille de l'entreprise en 2024.

Les plus petites structures travaillent très majoritairement pour les particuliers, une proportion qui atteint près de 80 % du chiffre d'affaires pour les entreprises sans salariés.

À partir de 10 salariés, et pour l'ensemble des structures de plus grande taille, la tendance s'inverse progressivement : plus la taille augmente, plus le poids des marchés publics, et dans une moindre mesure des marchés privés se renforce, jusqu'à devenir largement dominant dans les structures de plus de 50 salariés.



**49 %
du C.A.
RÉALISÉ PAR
LA CLIENTÈLE
PRIVÉE**

Soit 4 Mds €

FOCUS ENTREPRISES DE SAP

Près de 6 850 entreprises du paysage ont une activité dédiée aux services à la personne (SAP)

Soit 20,5 % des structures (contre 5 700 en 2022).

Parallèlement, le nombre d'entreprises adhérentes à une coopérative de SAP continue de progresser : elles sont désormais 12 650, contre 12 200 en 2022.

Au total, ce sont donc près de 60 % des entreprises du paysage qui sont concernées par les SAP, soit en tant qu'entreprises dédiées, soit via leur adhésion à une coopérative. Les structures de SAP restent de petite taille et génèrent 7 % du chiffre d'affaires global de la profession.



« En 2024, 20,5 % des entreprises de la branche proposent des SAP (+2 pts vs 2022).

Avec les coopératives SAP, ce sont au total 19 500 entreprises et 18 400 actifs qui proposent des petits travaux de jardinage aux particuliers, ouvrant droit au crédit d'impôt. »

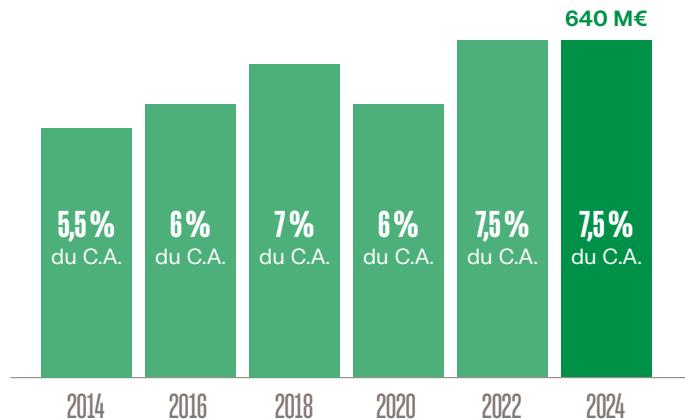
Jean-Luc Cassier

Président de la Commission des entreprises de SAP
de l'Uep



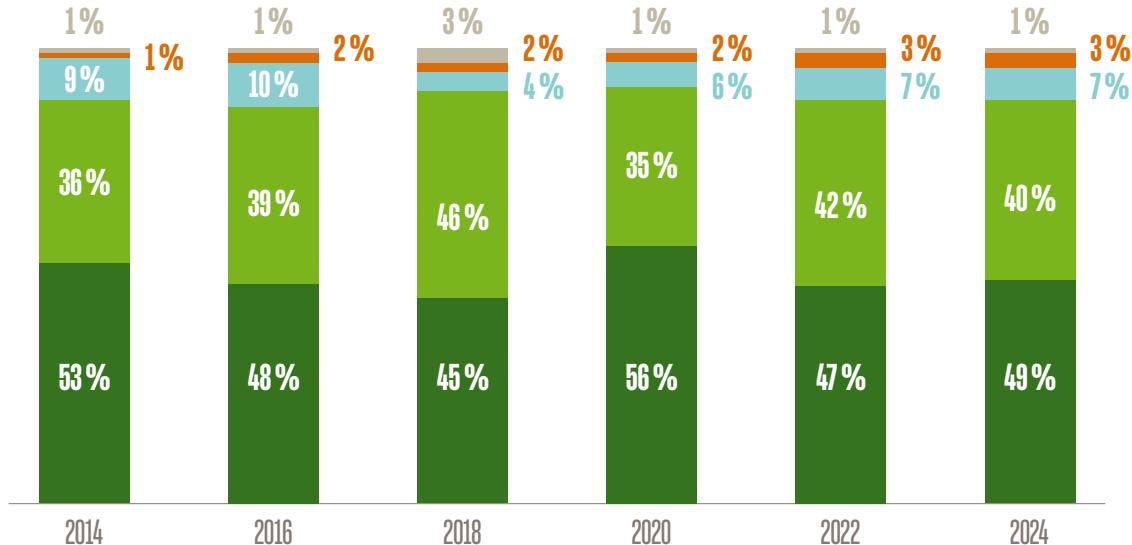
LES INVESTISSEMENTS

MONTANT GLOBAL
DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LE TYPE D'ACHAT

Matériel de chantier et outillage
Véhicules
Travaux et biens immobiliers
Matériel informatique
Autres



Une dynamique d'investissements qui se confirme

La tendance observée ces dernières années se poursuit : en 2024, les entreprises du paysage consacrent 7,5 % de leur chiffre d'affaires aux investissements, soit près de 640 M€, en progression d'environ 75 M€ par rapport à 2022.

Le nombre d'entreprises engagées dans cette dynamique progresse également : 70 % des structures (23 450 entreprises) ont investi en 2024, contre 69 % deux ans plus tôt. La propension à investir reste fortement liée à la taille : plus l'entreprise est grande, plus l'effort consenti est important.

Les investissements se concentrent toujours sur le matériel de chantier, l'outillage et les véhicules, qui constituent les principaux postes de dépenses. À l'inverse, les travaux et biens immobiliers demeurent marginaux, surtout au sein des plus petites structures.





LES ACTEURS DU PAYSAGE EN 2024

140 300
ACTIFS

112 400
SALARIÉS

Un secteur créateur d'emplois

Au 31 décembre 2024, le secteur du paysage emploie 140 300 actifs, soit une progression de 3 % par rapport à 2022. Parmi eux, on compte 112 400 salariés et 27 900 non-salariés, dont la très grande majorité sont des chefs d'entreprise.

Un secteur qui emploie sur le long terme

Les emplois proposés restent particulièrement stables : 81 % en CDI et 95 % à temps complet. L'ancienneté moyenne des salariés au sein de leur entreprise s'établit à 6 ans, un chiffre similaire à celui de 2022.

Un secteur spécialisé et qualifié

La qualification des actifs continue de progresser : en 2024, 67 % des professionnels disposent d'un diplôme spécifique aux travaux ou aménagements paysagers. La branche offre une diversité de débouchés qui va du CAP jusqu'aux profils d'ingénieurs, traduisant une montée en compétence continue.

Un secteur tourné vers les jeunes générations

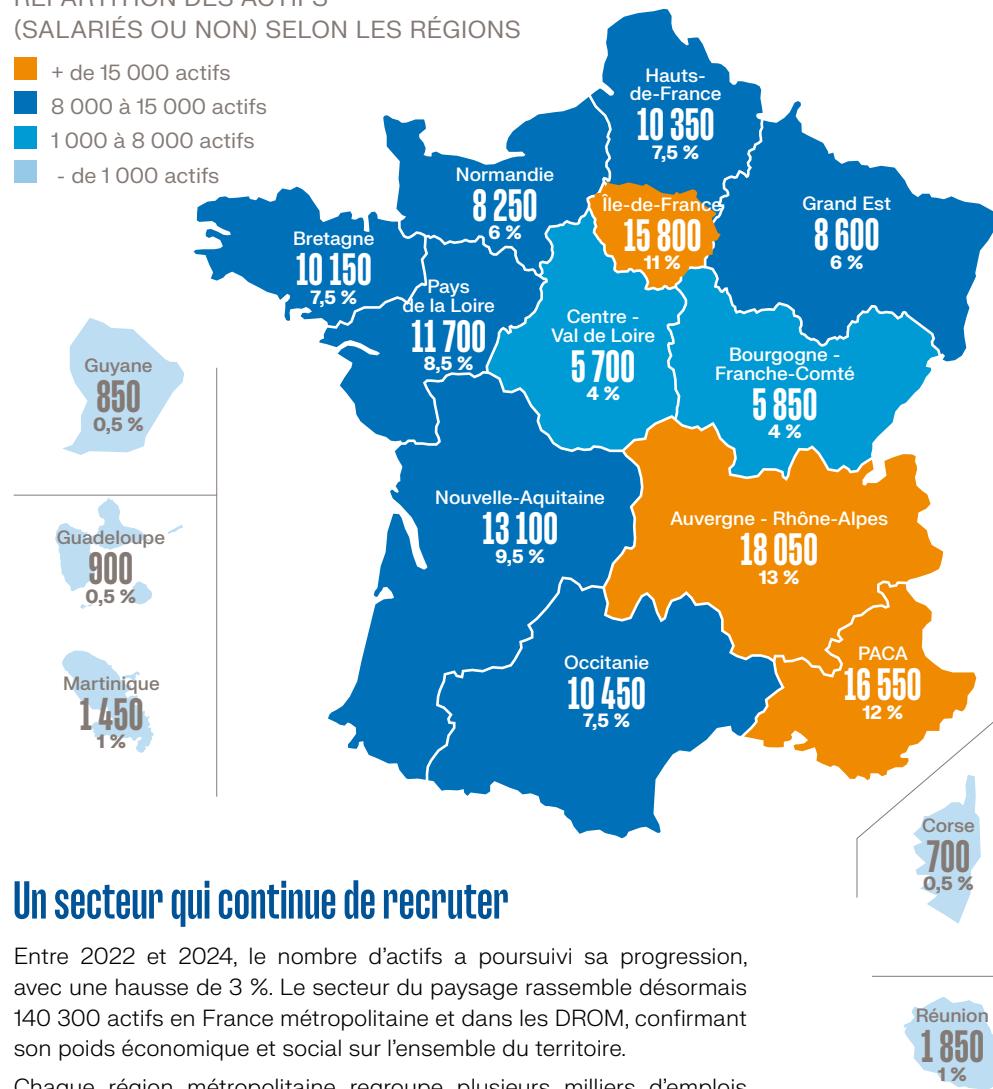
La place de l'apprentissage reste centrale : plus de 14 500 apprentis sont recensés en 2024, soit environ 10 % des salariés. En matière de formation continue, près d'un tiers des entreprises investissent au-delà de leurs obligations légales, même si cette proportion reste très liée à la taille des structures.



LES EFFECTIFS

RÉPARTITION DES ACTIFS (SALARIÉS OU NON) SELON LES RÉGIONS

- + de 15 000 actifs
- 8 000 à 15 000 actifs
- 1 000 à 8 000 actifs
- - de 1 000 actifs

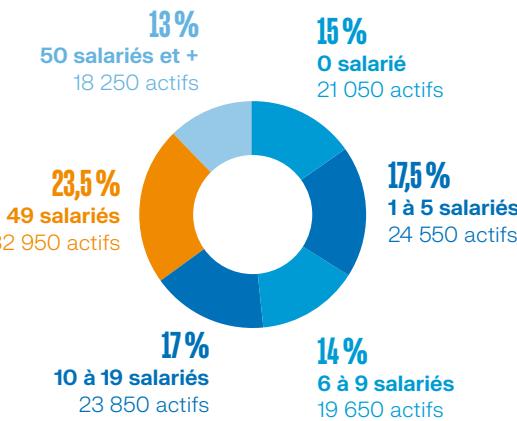


Un secteur qui continue de recruter

Entre 2022 et 2024, le nombre d'actifs a poursuivi sa progression, avec une hausse de 3 %. Le secteur du paysage rassemble désormais 140 300 actifs en France métropolitaine et dans les DROM, confirmant son poids économique et social sur l'ensemble du territoire.

Chaque région métropolitaine regroupe plusieurs milliers d'emplois dans la filière, et la dynamique se maintient partout : le nombre d'actifs a progressé dans la quasi-totalité des territoires depuis 2022.

RÉPARTITION DES 140 300 ACTIFS SELON L'EFFECTIF SALARIÉ DES ENTREPRISES Y COMPRIS LES APPRENTIS



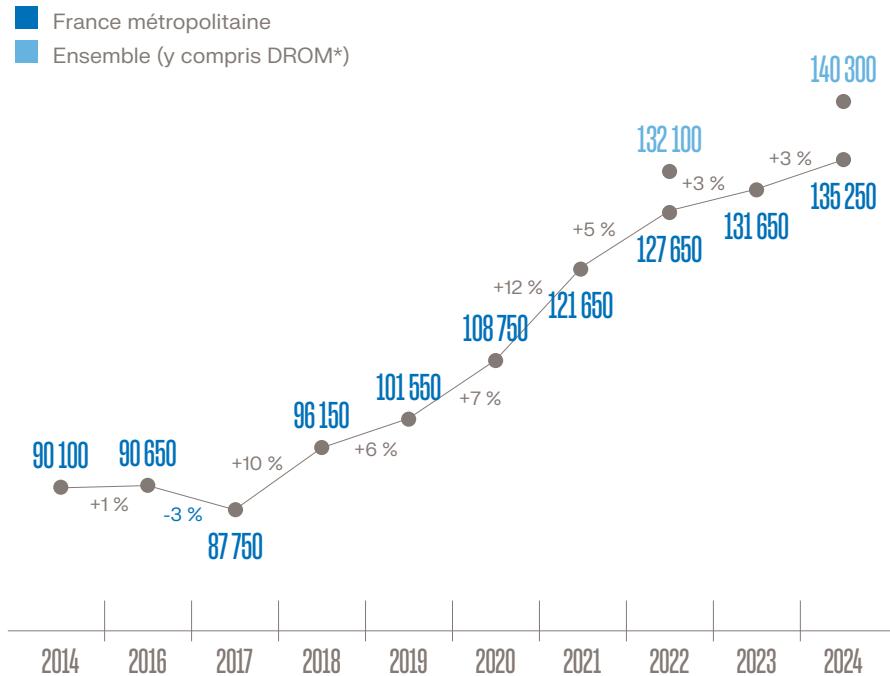
Une hausse dans toutes les tailles d'entreprise

En 2024, la répartition des effectifs reste équilibrée entre les différentes strates d'entreprises. Les plus petites structures (moins de 6 salariés) regroupent environ un tiers des actifs. Les entreprises de taille intermédiaire (6 à 19 salariés) concentrent 31 % des effectifs. Enfin, les structures de 20 salariés et plus emploient 36,5 % des actifs, confirmant leur rôle majeur dans la filière.

On observe toutefois un léger déplacement : la proportion d'actifs a légèrement progressé dans les entreprises de plus de 10 salariés, alors qu'elle recule un peu dans les plus petites.



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS PRÉSENTS AU 31/12 DE CHAQUE ANNÉE



« L'attractivité et la fidélisation des collaborateurs constituent des priorités pour la branche du paysage : 26 % des entreprises proposent un Plan d'Épargne Entreprise, et 32,5 % d'entre elles ont versé une Prime de Partage de la Valeur (PPV) en 2024. »

Christophe Fontaine
Président de la Commission sociale
de l'Unep

* DROM : Départements et régions d'outre-mer

140 300 ACTIFS

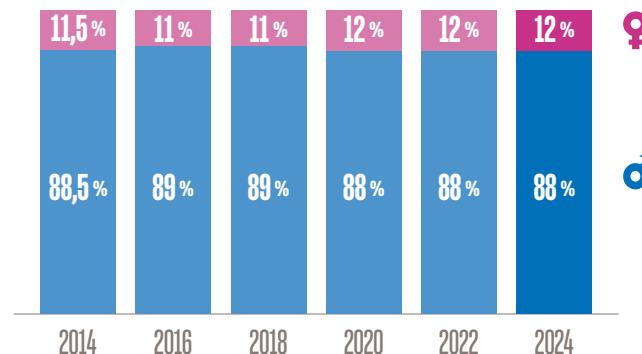
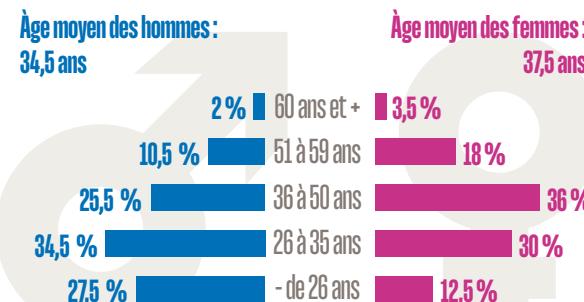
+ 25 %
de progression
en 5 ans

27 900 (20 %)
des actifs
sont des non-salariés
Ils sont essentiellement des
chefs d'entreprise (98 %),
plus rarement des conjoints-
collaborateurs (1,5 %)
ou des bénévoles (0,5 %).



LES SALARIÉ(E)S

RÉPARTITION DES 112 400 SALARIÉS SELON LEUR ÂGE Y COMPRIS LES APPRENTIS



Une profession jeune et encore très masculine

En 2024, la profession reste très largement masculine : 88 % des salariés sont des hommes contre 12 % de femmes, une proportion inchangée depuis 2020.

Les salariés demeurent globalement jeunes, avec un âge moyen autour de 35 ans (34,5 ans pour les hommes et 37,5 ans pour les femmes).

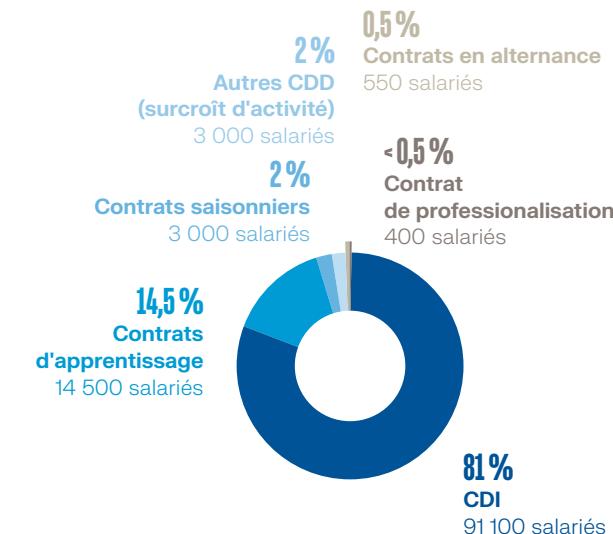
L'ancienneté moyenne diminue très légèrement et s'établit à 6 ans en 2024, contre 6,5 ans deux ans plus tôt.

ÉVOLUTION
DE LA STRUCTURE
DES EFFECTIFS SALARIÉS
SELON LE GENRE
Y COMPRIS LES APPRENTIS

Hommes
Femmes



RÉPARTITION DES SALARIÉS
SELON LA NATURE DES CONTRATS
Y COMPRIS LES APPRENTIS



Plus de 8 salariés sur 10 en CDI

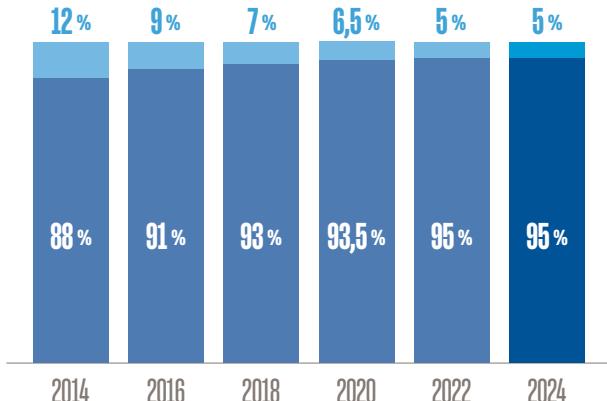
En 2024, 81 % des 112 400 salariés du paysage sont employés en contrat à durée indéterminée. La stabilité de l'emploi reste donc une caractéristique forte de la profession.

La progression de l'apprentissage explique en partie la légère baisse observée sur la part des CDI depuis 2020. La branche compte désormais 14 500 apprentis, soit environ 10 % des salariés, confirmant le rôle essentiel de ce dispositif dans l'intégration des jeunes.



ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA DURÉE DU TRAVAIL

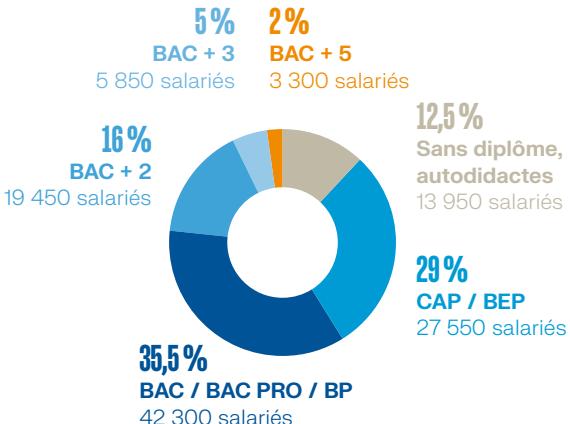
Temps plein
Temps partiel



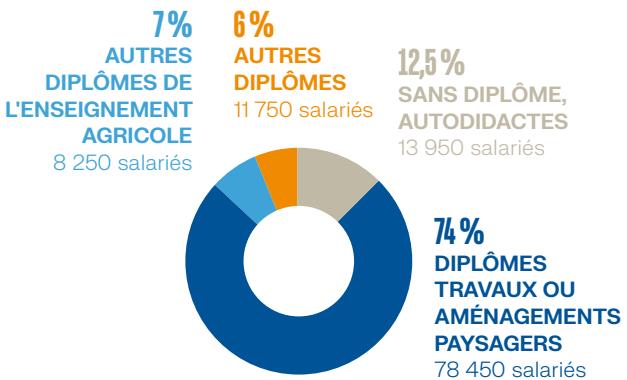
Des salariés à temps plein

Le temps plein domine très largement : 95 % des salariés y sont employés (+1 point en un an). Le temps partiel ne concerne plus que 5 % des effectifs, contre plus de 10 % en 2014. La répartition reste toutefois très différenciée selon le sexe : seuls 3 % des hommes travaillent à temps partiel, contre 18,5 % des femmes. Parmi ces salariés à temps partiel, 69 % travaillent sur les chantiers et 25 % occupent des fonctions administratives.

RÉPARTITION DES 112 400 SALARIÉS SELON LE NIVEAU DE FORMATION



RÉPARTITION DES 112 400 SALARIÉS SELON LA CATÉGORIE DE DIPLÔME



**112 400
SALARIÉS**

35 ans

*âge moyen
des salariés*

81 % de CDI

**95 % de temps
complet**



« Le paysage a une longue tradition d'apprentissage. Mode d'accès primordial au métier, il concerne plus de 14 % des salariés de la branche. Les jeunes apprentis poursuivent généralement leur activité professionnelle au sein de l'entreprise. »

Fabrice Armand
Président de la Commission
Emploi Formation
de l'Unep





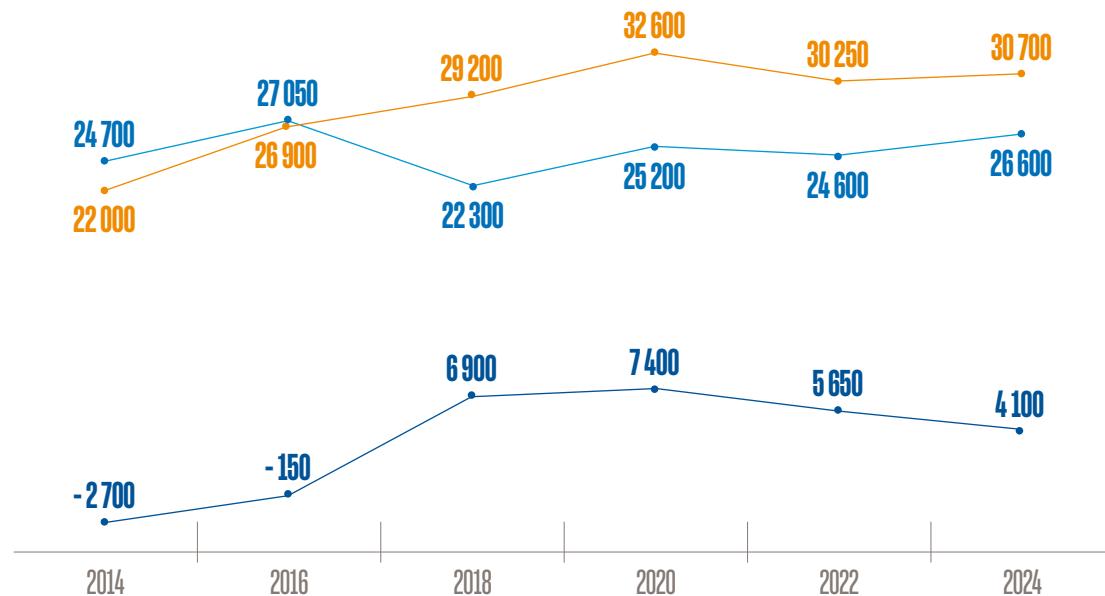
LES SALARIÉ(E)S

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Embauches

Départs

Solde embauches - départs

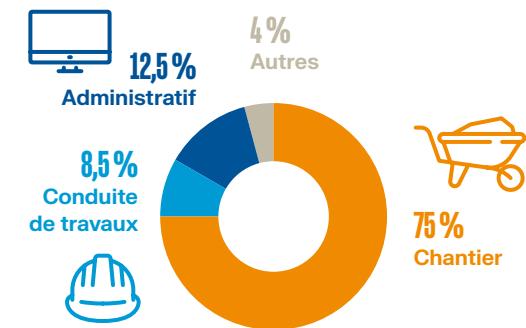


Un secteur créateur d'emplois

En 2024, les recrutements sont restés dynamiques avec 30 700 salariés embauchés, soit un taux d'embauche de 27,5 %. Les départs atteignent 26 600 en 2024, soit un taux de sortie de 24 %, chiffre en augmentation. Le solde net est particulièrement favorable pour les entreprises de 20 à 49 salariés, qui gagnent 1 450 collaborateurs.

Les embauches en CDI se caractérisent par un certain renouvellement de la main-d'œuvre : 45 % des nouveaux CDI travaillaient auparavant dans une autre entreprise du secteur, tandis que les jeunes diplômés représentent 28 % des recrutements en CDI. La dynamique des mouvements de personnel est révélatrice à la fois de l'attractivité du secteur et d'une rotation plus marquée de la main d'œuvre ces dernières années.

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA FONCTION



Plus de 80 % des salariés sur le terrain

Les postes de chantier (y compris de conduite de travaux) concernent l'immense majorité des salariés (83,5 %) et ce quelle que soit la taille de l'entreprise.

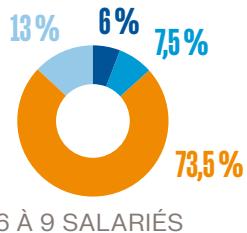
Les hommes travaillent à plus de 90 % sur les chantiers. Si les femmes sont encore aux deux tiers (66 %) sur des postes administratifs, on note une évolution : elles sont aujourd'hui à plus de 34 % sur le terrain (contre 25 % en 2014).

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA CLASSIFICATION ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

- Cadres
- Techniciens et agents de maîtrise
- Ouvriers
- Employés



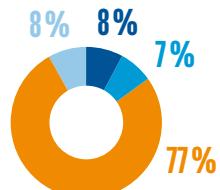
1 À 5 SALARIÉS



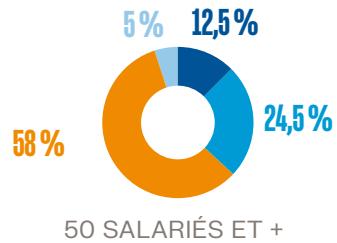
6 À 9 SALARIÉS



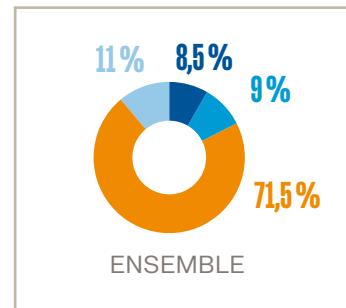
10 À 19 SALARIÉS



20 À 49 SALARIÉS



50 SALARIÉS ET +



ENSEMBLE

Un taux d'encadrement en augmentation

Avec 17,5 % de cadres, techniciens ou agents de maîtrise (TAM), la proportion du personnel d'encadrement continue de progresser au fil des enquêtes (+4,5 % par rapport à 2020).

La proportion de cadres est plus faible dans les petites structures dans lesquelles le dirigeant non salarié est souvent le seul cadre de l'entreprise.

Il y a un peu plus de 11 % d'employés et les ouvriers représentent plus de 70 % des effectifs.

À noter que la proportion de cadre est deux fois supérieure chez les femmes (16 %) que les hommes (7,5 %).



« Le Paysage attire... tout au long de la vie ! De plus en plus de collaborateurs sont issus d'une reconversion : 12 % des professionnels en CDI viennent en effet d'un autre secteur d'activité. »

Sylvie Descout

Secrétaire générale de l'Unep, en charge des sujets sociaux

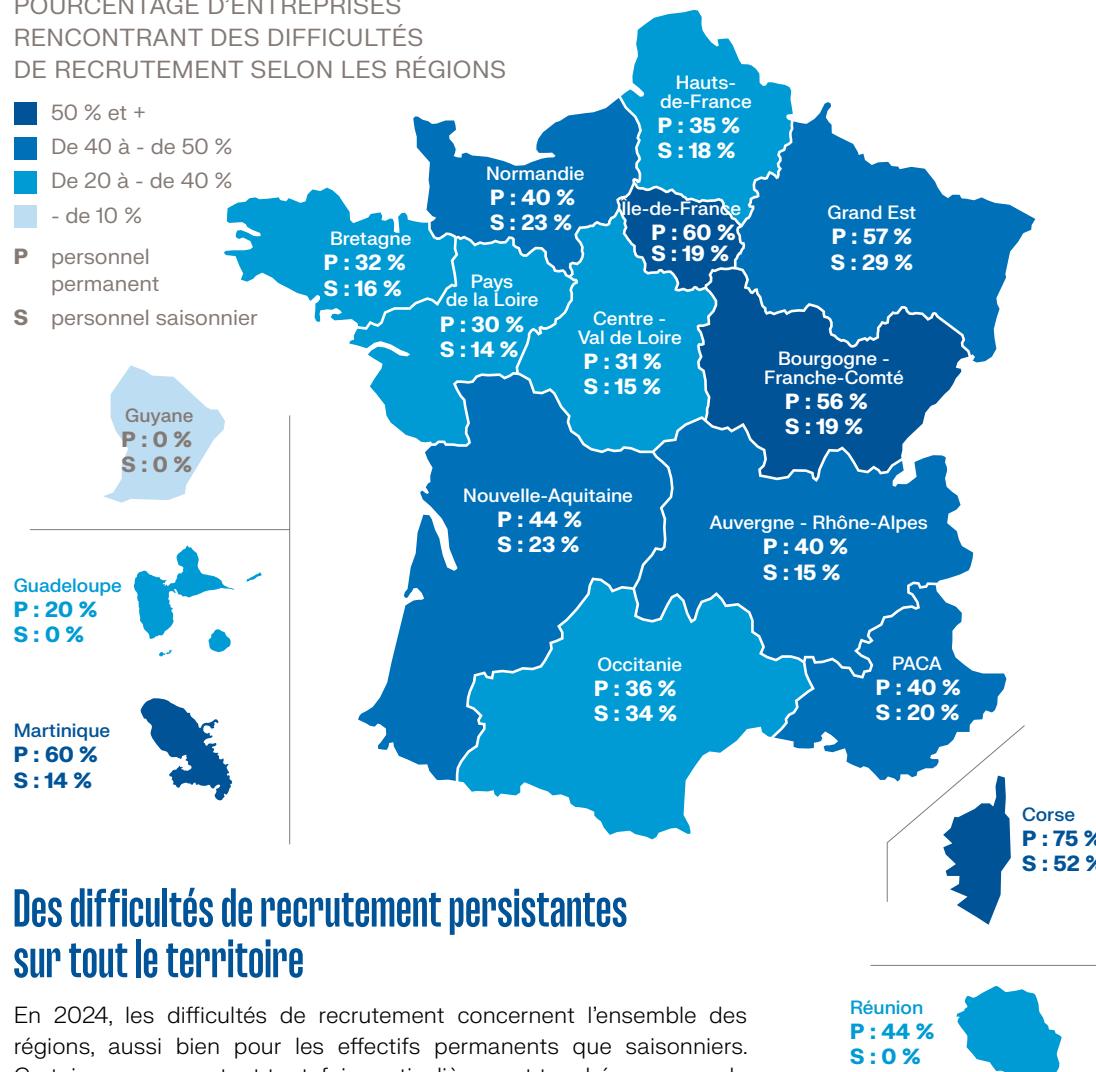




LES RECRUTEMENTS

POURCENTAGE D'ENTREPRISES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT SELON LES RÉGIONS

- 50 % et +
- De 40 à - de 50 %
- De 20 à - de 40 %
- - de 10 %
- P personnel permanent
- S personnel saisonnier

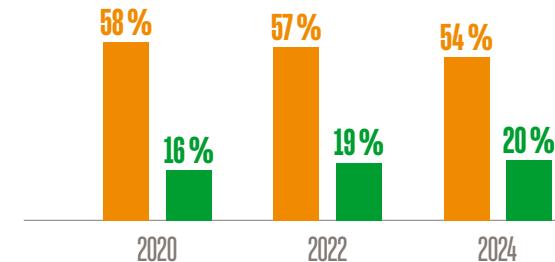


Des difficultés de recrutement persistantes sur tout le territoire

En 2024, les difficultés de recrutement concernent l'ensemble des régions, aussi bien pour les effectifs permanents que saisonniers. Certaines zones restent toutefois particulièrement touchées, comme le quart Nord-Est, la Corse et la Martinique, dans la continuité de 2022. Malgré une légère baisse, plus d'une entreprise sur deux (54 %) déclare avoir rencontré des difficultés pour recruter du personnel permanent, en particulier sur les postes d'ouvriers. En plus de l'absence de candidatures, les entreprises pointent surtout un manque de motivation et des problèmes de qualification parmi les candidats.

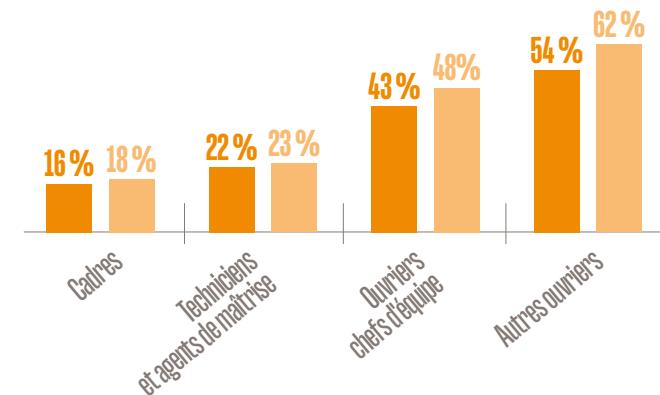
ÉVOLUTION DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

- pour le personnel permanent
- pour le personnel saisonnier



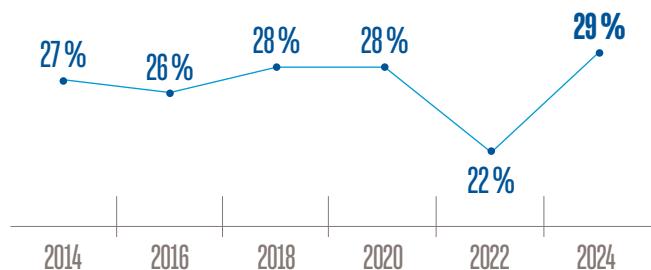
PROPORTION D'ENTREPRISES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL PERMANENT SELON LE TYPE DE POSTES

- parmi l'ensemble des entreprises
- parmi les entreprises ayant recruté



LA FORMATION CONTINUE

ÉVOLUTION DE LA PART DES SALARIÉS
AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION



La formation continue à son plus haut niveau en 10 ans

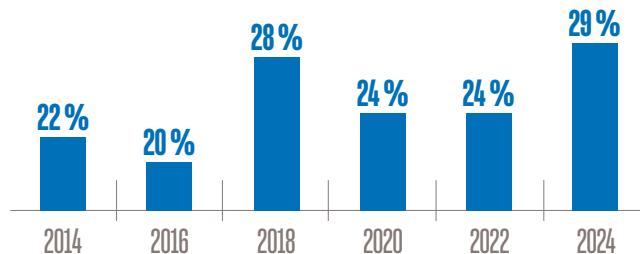
La part de salariés formés s'élève à 29 %, soit son plus haut niveau depuis 2014. Cela représente près de 10 000 salariés supplémentaires formés par rapport à 2022 (32 600 contre 22 900).

Les écarts restent toutefois marqués selon la taille des entreprises : dans les structures de plus de 50 salariés, plus d'un salarié sur deux (52 %) accède à la formation, contre moins de 20 % dans celles de moins de 10 salariés.

La durée moyenne des formations se maintient à 3,5 jours par an depuis 2022, sans différence notable entre petites et grandes entreprises.

Enfin, près de la moitié des entreprises continuent d'informer leurs salariés sur leur Compte Personnel de Formation (CPF). En 2024, 4,5 % d'entre eux, soit environ 4 800 salariés, en ont effectivement bénéficié, soit plus de 1 500 de plus qu'en 2022. 40 % des utilisations relèvent d'une formation visant à une évolution professionnelle dans l'entreprise.

POURCENTAGE D'ENTREPRISES
AYANT PROCÉDÉ À DES INVESTISSEMENTS
EN FORMATION
AU-DELÀ DE LEUR OBLIGATION LÉGALE
PARMI LES ENTREPRISES
EMPLOYANT AU MOINS UN SALARIÉ



Des investissements en formation au-delà du minimum légal en hausse

La proportion d'entreprises investissant dans la formation au-delà de leur obligation légale progresse nettement : 29 % en 2024, contre 22 % en 2022. Cet effort reste toutefois très lié à la taille des structures, allant de 15,5 % pour les plus petites à 67 % pour celles de plus de 50 salariés.

La part de la masse salariale consacrée à ces investissements est également en hausse, atteignant 1,3 % en 2024. Ce chiffre illustre la volonté croissante des chefs d'entreprise d'investir dans les compétences de leurs équipes.

**54 %
DES ENTREPRISES**

ont rencontré des difficultés pour recruter du personnel permanent

**29 %
DES ENTREPRISES**

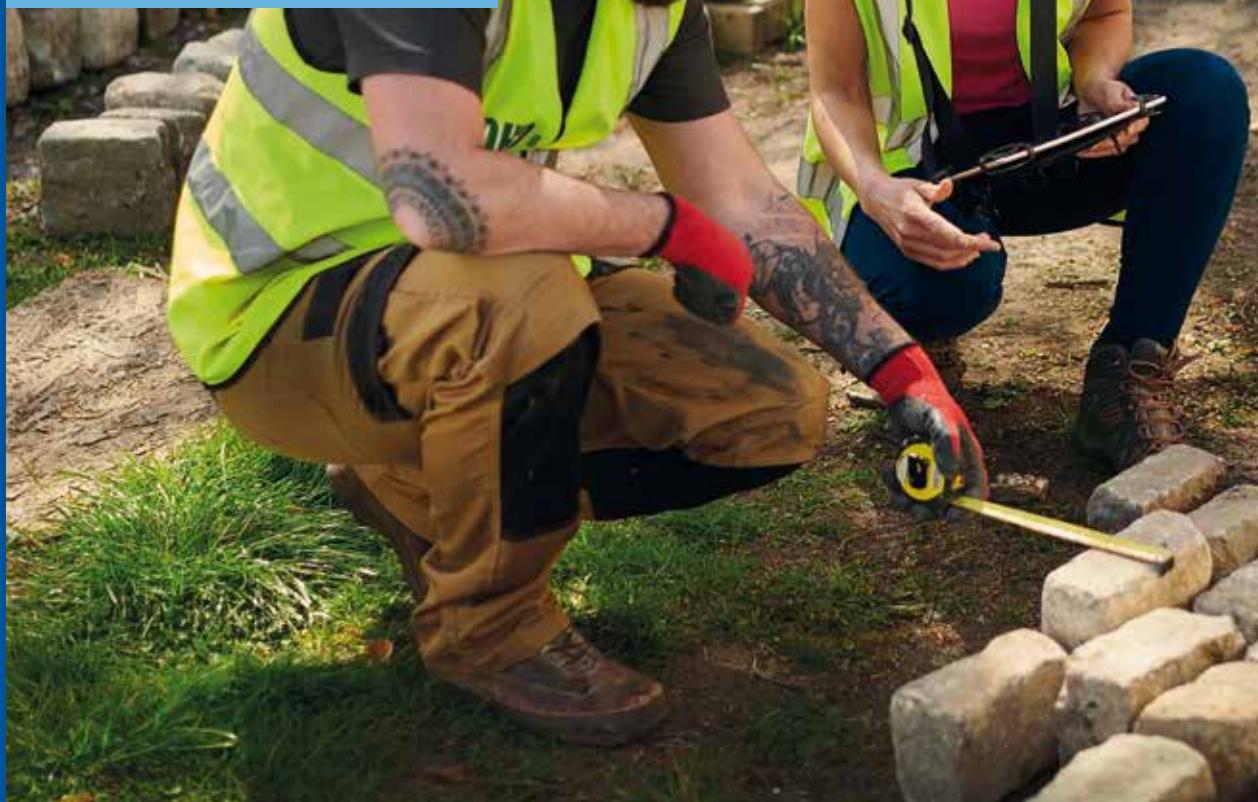
investissent dans la formation au-delà de leur obligation légale



« En 2024, un nouvel accord confirme la dynamique de formation de la branche : grâce à une contribution conventionnelle, des formations sur la biodiversité, l'encadrement intermédiaire et la sécurité sont désormais financées. »

Marie-Hélène Jouannet
Vice-présidente de l'Unep,
référente Emploi Formation
au bureau de l'Unep





2,09 M^{ds} € HT
DE MASSE
SALARIALE BRUTE

*hors charges
patronales*

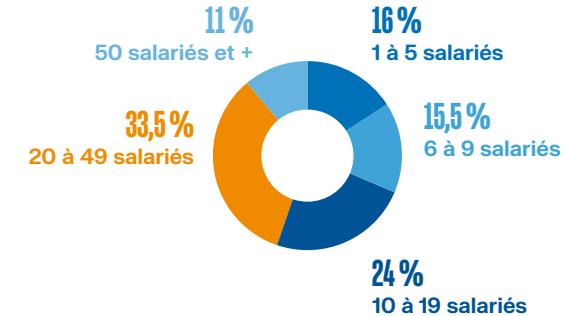
0,626 M^d € HT
DE CHARGES
PATRONALES

*soit 30 %
de la masse salariale*

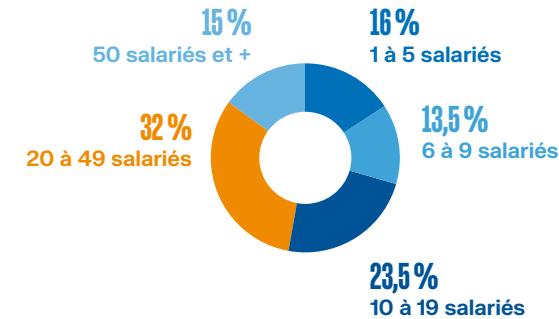


LA MASSE SALARIALE

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE BRUTE
SELON L'EFFECTIF SALARIÉ DES ENTREPRISES
Y COMPRIS LES APPRENTIS



RÉPARTITION DES CHARGES SOCIALES
PATRONALES SELON L'EFFECTIF SALARIÉ
DES ENTREPRISES
Y COMPRIS LES APPRENTIS



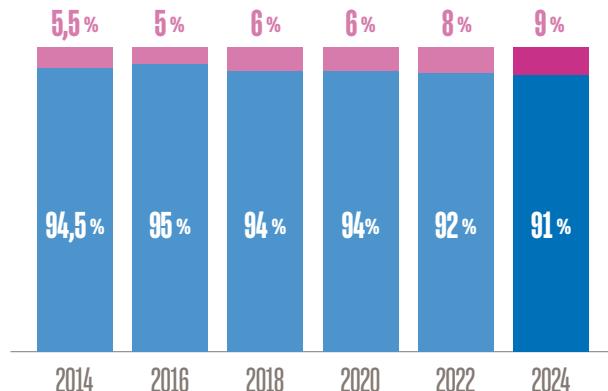
Une masse salariale en hausse

La masse salariale brute du secteur franchit désormais le seuil des 2 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent 626 millions d'euros de charges patronales. Le ratio masse salariale/chiffre d'affaires est également en légère progression, atteignant 24,6 %.

LES CHEFS D'ENTREPRISE

ÉVOLUTION DU GENRE DES CHEFS D'ENTREPRISE

Hommes
Femmes

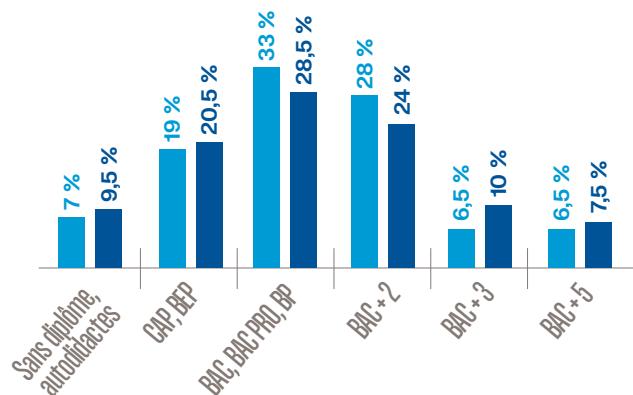


Le profil du chef d'entreprise : un homme, jeune et plutôt diplômé

La profession reste très majoritairement masculine, mais la part de femmes cheffes d'entreprise progresse légèrement à chaque édition pour atteindre 9 % en 2024. Elles sont davantage représentées dans les structures de taille intermédiaire : 15 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés, contre seulement 2 % dans celles de plus de 50 salariés.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES CHEFS D'ENTREPRISE SELON LE NIVEAU DE FORMATION

2020
2024



Le niveau de diplôme continue d'évoluer

La proportion de dirigeants issus de l'enseignement supérieur remonte à 41,5 % en 2024, tandis que la part des titulaires d'un Bac, Bac Pro ou BP recule à 28,5 %.

Des dirigeants qui continuent à recruter

Les chefs d'entreprise se montrent confiants : 35 % envisagent d'augmenter leurs effectifs salariés à court terme, contre seulement 2 % qui prévoient une baisse.

Par ailleurs, un peu plus de la moitié des entreprises projettent de recruter au moins un apprenti dans les douze prochains mois, soit un total attendu de 14 300 apprentis.

42 ANS
ÂGE MOYEN DU CHEF D'ENTREPRISE

8 050
ENTREPRISES
À TRANSMETTRE
DANS LES
10 PROCHAINES
ANNÉES

dont 2 450 d'ici deux ans, soit près d'un quart des entreprises



Les entreprises du paysage

Des professionnels pour créer, entretenir et aménager les plus beaux espaces naturels

LES ENTREPRISES DU SECTEUR DU PAYSAGE INTÉGRENTE DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIR-FAIRE SPÉCIFIQUES À DE NOMBREUSES ACTIVITÉS :

- la création, l'aménagement et l'entretien des parcs et jardins, des terrains de sport, des milieux aquatiques ;
- les travaux de génie végétal et de génie écologique ;
- l'installation des systèmes d'arrosage intégrés, et d'éclairage ;
- le paysagisme d'intérieur ;
- la végétalisation des terrasses et des toitures ;
- l'élagage, le fauchage ;
- le reboisement forestier
- ...

lesmetiersdupaysage.fr



Découvrez les métiers du paysage

LES JARDINIERS-PAYSAGISTES PROFESSIONNELS, AU-DELÀ DE LEUR SAVOIR-FAIRE « VÉGÉTAL » DÉPLOIENT DES COMPÉTENCES MULTIPLES.

Ils mènent des projets complets, intégrant les végétaux comme les matériaux et prenant en compte l'environnement et la biodiversité.

Leurs missions :

- réaliser des aménagements qualitatifs avec au cœur des projets, le végétal ;
- être acteurs du développement des espaces de nature en ville et de l'embellissement des espaces urbains, périurbains et ruraux ;

lesentreprisesdupaysage.fr



Trouvez un paysagiste près de chez vous

- travailler à des aménagements qui donnent de la valeur au cadre de vie, créent du lien social et contribuent positivement à la biodiversité ;
- adopter de bonnes pratiques environnementales : tri sélectif, développement de techniques alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques, économie d'eau, choix des végétaux, etc. ;
- faire en sorte que dans les entreprises, l'individu tienne une place centrale : la qualité des projets repose sur les hommes et les femmes qui les réalisent.

L'Union Nationale des Entreprises du Paysage

Innovation, engagement, proximité, transmission, créativité, telles sont les valeurs qui guident l'action des entrepreneurs du paysage au sein de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage.

Crée en 1963, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage est la seule organisation professionnelle représentative de la branche. Elle a pour mission de valoriser la profession et ses acteurs, d'agir pour l'environnement et de développer le marché pour créer de l'emploi.



Les entreprises du paysage font partie des entreprises agricoles. Elles cotisent à la MSA, la Mutuelle Sociale Agricole. Leur code NAF est le 8130Z. Leurs salariés, ouvriers, techniciens, agents de maîtrise et cadres, bénéficient d'une convention collective nationale. Les formations aux métiers du paysage sont organisées par l'enseignement agricole.

Les engagements de services de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage sont certifiés, depuis 2006, selon le référentiel QualiOP. Depuis 2014, l'Union Nationale des Entreprises du Paysage obtient le niveau «confirmé» de l'évaluation Afaq 26000 (démarche RSE). Ces démarches sont gages de confiance pour ses adhérents et ses interlocuteurs.



INNOVATION
ENGAGEMENT
PROXIMITÉ
TRANSMISSION
CRÉATIVITÉ



Comme nous
vous êtes une ou un PRO
du jardin et de
la biodiversité.

**Adhérez
au réseau
des entreprises
du paysage !**

[lesentreprisesdupaysage.fr
pourquoi-adherer/](http://lesentreprisesdupaysage.fr/pourquoi-adherer/)

Découvrez les
6 bonnes raisons
d'adhérer à l'Unep -
Les Entreprises
du Paysage



Les engagements des adhérents à l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UneP)

- 1** Nos salariés sont des professionnels formés qui respectent les règles de nos métiers.
- 2** Nous sommes force de proposition et réalisons un projet adapté à vos besoins, à vos envies et à votre budget.
- 3** Nous expliquons clairement nos contrats, nos devis, nos délais et nous les respectons.
- 4** Nous vous accompagnons tout au long du chantier et en assurons le suivi après sa réalisation.
- 5** Nous vous conseillons sur les végétaux, les matériaux, la biodiversité et répondons à vos questions.
- 6** Nous mesurons, avec votre accord, votre niveau de satisfaction.



LES PARTENAIRES DE L'UNEP

L'Union Nationale des Entreprises du Paysage et l'interprofession Valhor s'associent pour publier ce rapport de la branche du paysage, avec le soutien du Groupe AGRICA et de Provea. L'enquête est menée à l'échelle nationale par un institut indépendant. Elle porte sur des données économiques pour le compte de Valhor, qui permettent notamment de caractériser le nombre d'entreprises, le chiffre d'affaires du secteur, le poids des prestations réalisées dans l'activité ou encore la clientèle, et sur des données sociales recoupées avec celles de la MSA, pour le compte de l'Utep.

VALHOR

VALHOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Elle réunit 47 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 16 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 205 400 emplois. Elle rassemble les 9 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (Verdir, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, Jardineries et Animaleries de France, FGFP), ainsi que du paysage (Utep, FFP).

L'Interprofession VALHOR est dotée des missions suivantes :

- la production de ressources pour la filière par les études, la prospective et l'innovation ;
- la mise à disposition d'outils pour le développement économique des entreprises du végétal ;
- le développement du marché des particuliers et du marché des donneurs d'ordre par la communication collective.

VALHOR

1 Villa Coeur de Vey - 75014 Paris
Tél. : 01 53 91 09 09

www.valhor.fr



AGRICA, partenaire des entreprises du paysage et de leurs salariés

Acteur historique du monde agricole, AGRICA accompagne les entreprises du paysage et leurs salariés à chaque étape de la vie professionnelle. Il assure la protection des salariés en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès, complète les remboursements de santé des salariés et de leur famille, et les aide à préparer leur retraite grâce à des solutions d'épargne adaptées aux réalités du secteur.

Référence en matière de retraite complémentaire, de prévoyance, de santé et d'épargne, AGRICA compte aujourd'hui 700 000 bénéficiaires d'une pension de retraite complémentaire et 1,6 million de cotisants répartis dans plus de 196 000 entreprises.

Ses clients reflètent la diversité du monde agricole : entreprises du paysage, exploitations agricoles, coopératives, organisations professionnelles et activités connexes.

La vocation d'AGRICA : proposer des solutions simples, proches et efficaces, au service de celles et ceux qui font vivre les territoires.

Siège social - Groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
www.groupagrica.com

PROVEA

PROVEA est l'Association Prospectives, Recherches, Orientation et Valorisation de la gestion prévisionnelle de l'Emploi en Agriculture.

Elle a été créée par un accord signé en 2002 entre les organisations professionnelles et les organisations syndicales, s'appliquant à l'ensemble des entreprises du paysage.

L'accord permet entre autres aux employeurs et aux salariés de mettre en place des études sur la gestion prévisionnelle de l'emploi dans le secteur agricole.

PROVEA

11 rue de la Baume - 75008 Paris
Tél. : 01 53 83 47 11
Fax : 01 53 83 48 84



33550 ENTREPRISES
DU PAYSAGE

8,5 Md€ DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

140 300 ACTEURS
DU PAYSAGE

Union Nationale des Entreprises du Paysage

11 rue de Lourmel - 75015 Paris
01 42 33 18 82 - sjeanjoseph@unep-fr.org
lesentreprisesdupaysage.fr

Rejoignez Les Entreprises du Paysage sur :

 @Les-Entreprises-du-Paysage  @unep-les-entreprises-du-paysage
 @lesentreprisesdupaysage_unep  @lesentreprisesdupaysage
 @VideoUnep